

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2949)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 48

présenté par
Mme Zanetti

ARTICLE 4 QUATER B

Après le mot :

« orientations »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la loi NOTRE.